

Site classé

Date de protection : 26 février 2002 ~ Superficie : 65 ha

Champ de bataille des Épargés

Communes de Combres-sous-les-Côtes, Les Épargés

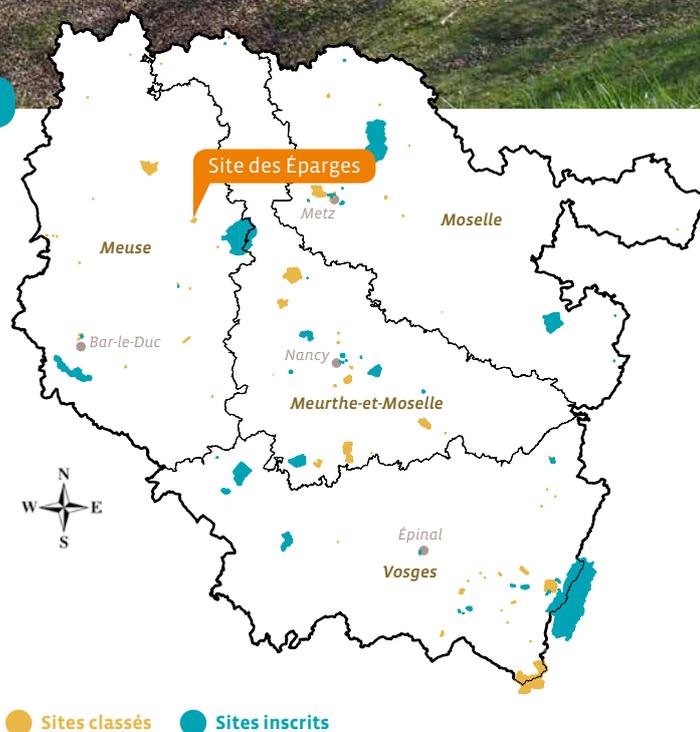
Situé à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Verdun, le site des Épargés forme sur le versant oriental des Côtes de Meuse un promontoire avancé qui domine la Woëvre de 130 mètres. Un panorama exceptionnellement ouvert et étendu se développe sur l'ensemble de la plaine. Couvert par une forêt domaniale, le site est arrosé par le Longeau.

Ce belvédère a engendré dès le début de la guerre 1914-1918 d'âpres combats pour assurer son contrôle.

Le site présente une topographie très bouleversée qui évoque la sauvagerie des combats qui y ont eu lieu. Le sol criblé d'entonnoirs et les conifères confèrent à l'endroit une atmosphère austère. Les Allemands s'en emparèrent dès le 21 septembre 1914 et le transformèrent en forteresse. La lutte prit alors le caractère d'une guerre de mines, et les corps à corps, presque quotidiens, se poursuivirent pendant de longs mois. Le 10 avril 1915, la crête fut reprise définitivement par les Français.

Aujourd'hui encore, beaucoup de combattants y demeurent sans sépulture.

Une certaine sérénité propice au recueillement s'est installée au cœur de ce site.

Monument du 106^{ème} R.I.

● Sites classés ● Sites inscrits



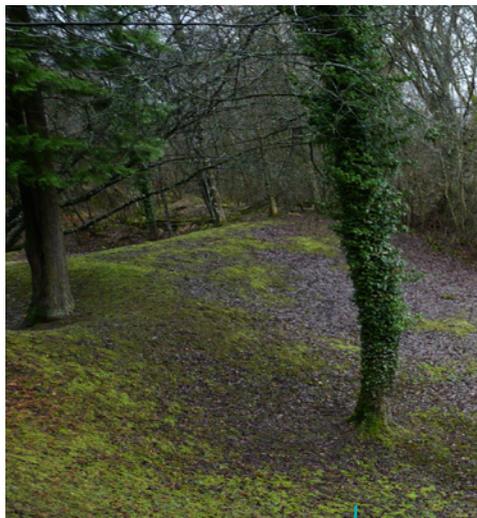
Forêt au sol bouleversé

Critères de classement

→ Historique



Champ de bataille des Éparges



- 1 ~ Sol témoignant des combats
- 2 ~ Haie de thuyas menant à la table d'orientation
- 3 ~ Guerre des mines bouleversant profondément le sol
- 4 ~ Entonnoir

DREAL Lorraine
© IGN Scan 25°

500 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr — Rubrique Ressources et Milieux Naturels

Contact srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 56 42 64

